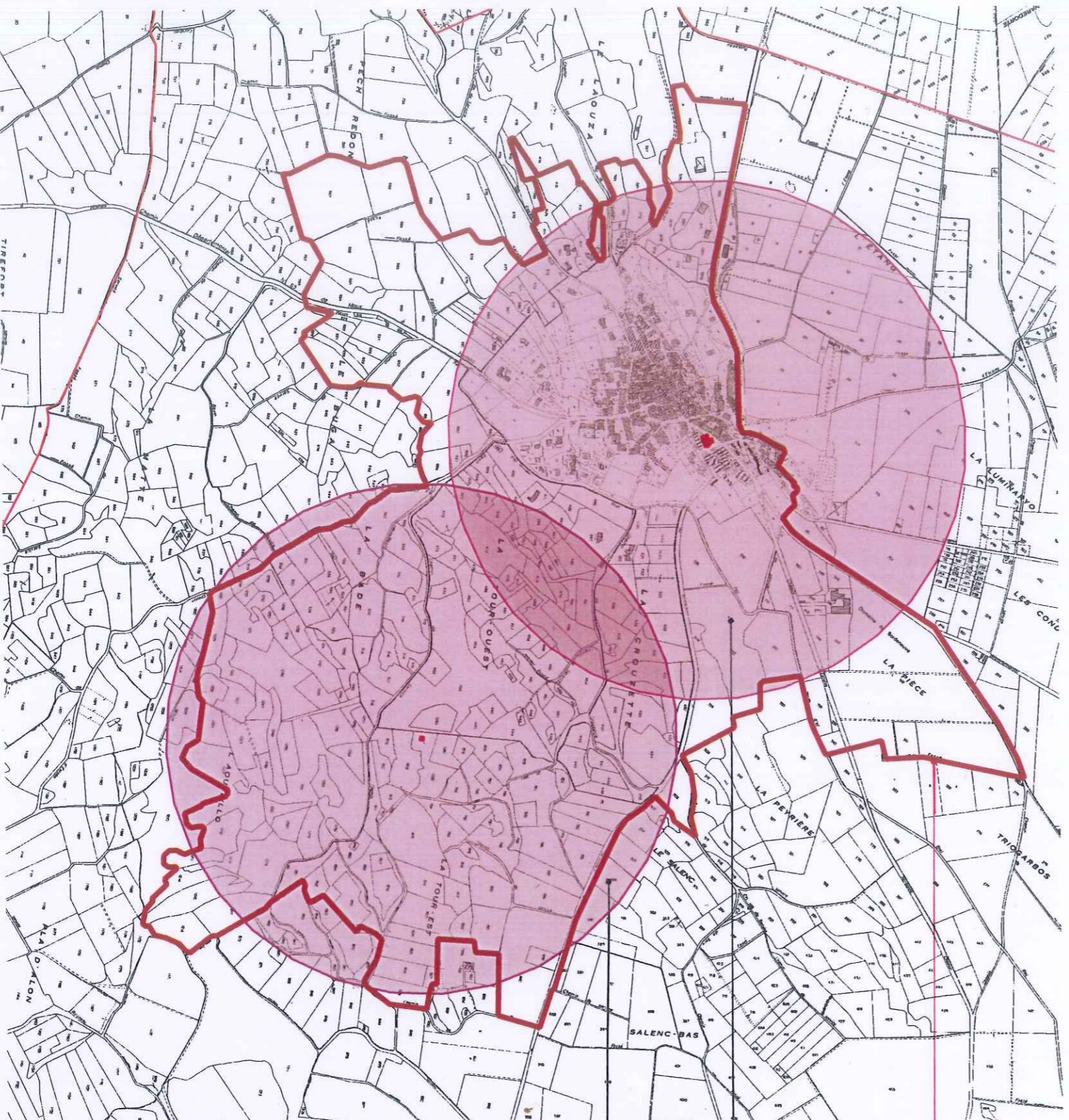


COMMUNE D'ESCALES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS - document du 30 mars 2016 mis à jour Loi LCAP

autour de l'Église Saint Martin, Monument Historique Classé le 13 juin 1913
et de la Tour romane, Monument Historique inscrit le 19 novembre 1942



Périmètre délimité des abords
(nouveau périmètre proposé
le 30/03/2016)

Périmètres de protection des abords
(anciens périmètres de 500 m.
autour de l'église et de la tour)